

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

S/NGMTS/12

3 juin 1996

(96-2088)

Groupe de négociation sur les services de transport maritime

NOTE SUR LA REUNION DU 24 MAI 1996

1. Le Groupe de négociation sur les services de transport maritime a tenu sa douzième réunion le 24 mai 1996. L'ordre du jour de la réunion figurait dans l'aérogamme WTO/AIR/342 du 14 mai 1996.

2. Au titre des points A - présentation des offres - et - état d'avancement des négociations bilatérales - de l'ordre du jour, le Président a informé les participants que, depuis la dernière réunion, la Slovénie et l'Indonésie avaient présenté des offres conditionnelles, et la Norvège une révision de sa précédente offre. La République dominicaine, l'Islande, le Mexique, le Nigéria et la Pologne ont annoncé leur intention de présenter des offres conditionnelles à brève échéance. Chacune des nouvelles offres porterait vraisemblablement sur les trois grands volets.

3. Les Etats-Unis ont dit qu'ils avaient examiné l'état d'avancement des négociations en cours et avaient estimé que les résultats obtenus jusqu'à présent ne répondaient malheureusement pas aux objectifs des négociations, qui étaient de garantir l'ouverture des marchés et un traitement non discriminatoire pour les compagnies de navigation et les opérations commerciales connexes. Parmi les offres présentées depuis le commencement des travaux du Groupe de négociation, les seules offres acceptables, de l'avis des Etats-Unis, étaient celles présentées par des pays de l'OCDE qui n'avaient pas de secteurs des transports maritimes à défendre, peut-être à une seule exception près. Une seule offre contenait une réduction des restrictions, d'autres reprenaient les préférences énoncées dans le Code des conférences maritimes des Nations Unies et renfermaient des exemptions de l'obligation NPF. Selon les Etats-Unis, un seul pays a pris des engagements adéquats pour les services de transport multimodal. En conséquence, les Etats-Unis ne voyaient pas comment les offres des principaux pays répondraient à leurs attentes d'ici à la date limite. Ils avaient la ferme intention de maintenir à l'avenir leur marché aussi ouvert qu'il l'était actuellement, mais ne voyaient pas l'intérêt d'un accord multilatéral qui consoliderait simplement les régimes fermés actuels.

4. L'Australie, le Brésil, le Canada, le Chili, la Colombie, l'Union européenne, Hong Kong, le Japon, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, Singapour et la Suisse ont été profondément déçus par la déclaration des Etats-Unis. Nombre de ces délégations ont estimé que la position des Etats-Unis était inacceptable et ont fait observer qu'il n'y avait jamais eu jusqu'alors de retrait de négociations lorsqu'il restait plus de un mois avant la date limite. De l'avis de l'Union européenne et de la Norvège, il se pouvait que les Etats-Unis aient choisi de faire leur annonce avant que des efforts soient déployés pour établir un ensemble d'offres qu'il leur aurait été difficile de rejeter. Il a été généralement estimé que des progrès significatifs avaient déjà été réalisés dans les négociations, et tout donnait à penser que d'autres progrès seraient accomplis avant la fin du mois de juin. Toutes les délégations susmentionnées ont réaffirmé qu'elles étaient résolues à établir un ensemble substantiel d'offres conditionnelles afin de persuader les Etats-Unis de participer aux négociations, et ont demandé avec insistance aux Etats-Unis de réexaminer leur position.

5. Singapour, au nom des pays de l'ANASE, et le Brésil ont indiqué que le principe d'une libéralisation progressive, en particulier de la part des pays en développement, était un élément central de l'AGCS, et cela avait été explicitement reconnu à l'article XIX de l'Accord. A leur avis, les Etats-Unis exigeaient un degré de libéralisation plus élevé dans les services de transport maritime que celui qui avait été atteint dans tout autre secteur de service. Ils ont estimé qu'il était ironique de constater que les Etats-Unis, qui avaient insisté pour que des négociations soient engagées sur les services dans le cadre du Cycle d'Uruguay, avaient empêché qu'une issue véritablement multilatérale ne soit obtenue lors de trois négociations sectorielles successives. Le Chili a dit que la position des Etats-Unis compromettait la capacité de l'OMC de faire face à un programme de travail ambitieux dans le domaine commercial.

6. Au titre du point C de l'ordre du jour - questions se rapportant au paragraphe 7 de la Décision sur les négociations sur les services de transport maritime -, le Japon, l'Union européenne et la Norvège se sont à nouveau déclarés préoccupés par la législation récemment promulguée par les Etats-Unis, qui autorisait l'exportation de pétrole du Nord de l'Alaska, mais en réservait le transport à des navires battant pavillon des Etats-Unis. Le Japon a indiqué que cette législation était incompatible avec le paragraphe 7 de la Décision ministérielle sur les négociations sur les services de transport maritime et avec le traité bilatéral sur le commerce et la navigation signé entre le Japon et les Etats-Unis, et a demandé où en était la mise en oeuvre de ladite législation. L'Union européenne a dit qu'il était à noter que la seule question jamais soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour concernait un Membre qui avait déclaré que les mesures qu'il prenait étaient parmi les plus libérales. S'agissant de la déclaration faite par les Etats-Unis à la précédente réunion, selon laquelle parmi les observations reçues par le Département du commerce des Etats-Unis avant la promulgation de la législation, aucune n'émanait d'un gouvernement étranger, l'Union européenne a précisé qu'elle avait exprimé ses inquiétudes par les voies diplomatiques normales. Les Etats-Unis ont répondu qu'ils s'étaient déjà exprimés sur ce sujet lors des précédentes réunions. La législation en question n'améliorait pas leur position de négociation. Le Département du commerce avait tenu des auditions et aucun gouvernement n'avait été empêché de présenter ses arguments à ces auditions. A la suite des auditions et d'une promulgation par le Président le 28 avril, un avis avait été publié dans le Federal Register des Etats-Unis énonçant les conditions de transport, qui concernaient essentiellement les questions environnementales et de lutte contre la pollution, ainsi que le routage des navires des zones sensibles. S'agissant du point de savoir où en était la mise en oeuvre de la législation, il n'y avait encore eu aucune exportation de pétrole et aucun contrat de vente de pétrole à l'étranger n'avait été signé.

7. Le Président a confirmé que le Groupe de négociation tiendrait une réunion à haut niveau le 4 juin 1996 afin de donner aux négociations l'élan politique nécessaire pour qu'elles aboutissent.